



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture
Cabinet du Préfet
Service départemental de la
communication interministérielle

Valence, le 26 novembre 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COP 21 INTERDICTION DES MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE LES 28, 29 et 30 NOVEMBRE 2015

Dans le contexte de l'état d'urgence et en raison du déroulement de la COP 21, le Gouvernement a décidé que seraient interdites, samedi 28, dimanche 29 et lundi 30 novembre, toutes les manifestations sur la voie publique, à l'exception toutefois de celles en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre.

Didier LAUGA, préfet de la Drôme, a pris un arrêté préfectoral dans ce sens.

Ainsi, toutes les manifestations sur la voie publique à caractère revendicatif ou protestataire sont interdites. Les manifestations sportives, récréatives ou culturelles ne sont pas visées par cette interdiction mais le préfet se réserve le droit de le faire pour celles d'entre elles qui mobiliseraient des forces de l'ordre en nombre important.

Contacts presse :

04.75.79.29.46 / 04.75.79.29.37

pref-communication@drome.gouv.fr

